

ENTRÉE

LIBRE

depuis 1986

GRATUIT

Journal communautaire de Sherbrooke
SEPTEMBRE 2006 • Vol. 21 • No. 6 • 117^e numéro

Emmenez-en des boulevards (page 2)

La coop Estudiantine au centre-ville (page 3)

C'est payant l'essence (page 5)

NDE et OCTANE, tout en jazz (page 8)

Bacs roulants à la Ville

Des soumissions publiques mais privées

PAR PIERRE MORENCY • PRÉSIDENT DE NOVA ENVIROCOM

Le mois de septembre annonce le retour des élus sur la scène municipale. J'aimerais revenir sur un article paru le 22 juin dernier dans *La Tribune* concernant la saga pour l'acquisition des bacs roulants à Sherbrooke. Il me semble important d'apporter quelques clarifications sur le processus d'appel d'offres de la Ville de Sherbrooke.

Celle-ci a d'abord procédé à deux appels d'offres dits restrictifs pour l'acquisition de 47 000 bacs roulants. Ces devis faisaient en sorte qu'une seule entreprise nommée dans le devis, avec un seul produit, pouvait soumissionner pour un appel d'offres de plus de 2,7 millions \$, alors qu'une firme sherbrookoise, Nova Envirocom, offre le même produit. Après de nombreux appels, rencontres et échanges de documents, la Ville accepte de modifier un seul de ses deux devis, et ce, même si les deux devis en question demandent exactement le même produit, mais de couleurs différentes.

Le nouveau devis modifié crée toutefois deux catégories de bacs et ajoute de nouvelles conditions, qui étaient inexistantes dans le premier devis, et ce, pour le même produit. Après avoir informé la Ville que ce nouveau devis était tout aussi inéquitable et que certaines clauses (à peu près jamais vues dans tout le Québec) rendaient notre soumission potentiellement non conforme, on m'invita à soumissionner puisque ces clauses n'étaient apparemment pas vraiment essentielles.

Un, deux, trois devis

Nova Envirocom a donc soumissionné de bonne foi sur ce 3^e devis et gagné celui-ci dans l'option achat, avec plus de 5 \$ pour la première année et 3.20 \$ au cumulatif de différence de moins par bac, pour un produit de qualité égale à

celui du compétiteur, ce qui est énorme comme différence dans les soumissions en général.

À la suite de cette ouverture de soumissions publiques, la Ville nous annonce par téléphone que notre soumission est non conforme à cause de ces nouvelles clauses : le bac doit résister à des vents de 80 km/h, du jamais vu, et l'entreprise doit posséder une expertise de plus de cinq ans et 10 000 bacs dans la distribution de bacs roulants. Or, la Ville possède depuis trois ans des centaines de bacs roulants de Nova Envirocom. Pourquoi avoir demandé aux Services techniques de modifier un devis pour permettre à d'autres entreprises de soumissionner si c'est pour rédiger un nouveau devis qui les rend tout aussi non conformes ? Ce n'est qu'après avoir constaté que Nova Envirocom avait gagné cette soumission d'achat que la Ville a annoncé qu'elle retournait en soumission avec un 4^e devis.

Passer son tour

Nous venions de nous battre, de dépenser temps et argent pour avoir la possibilité de soumissionner, ici chez-nous, sur l'un des deux devis, et on nous annonce qu'il fallait, recommencer ! Désabusé et après consultation avec notre personnel qui avait été monopolisé pour cette soumission, nous avons convenu de refuser de soumissionner de nouveau sur ce 4^e devis, car il nous était évident que nous perdions notre temps.

Nous n'avons d'ailleurs reçu aucune information ni document ni résultats concernant ce dernier appel d'offres pour lequel on nous accuse de n'avoir pas soumissionné et le fournisseur retenu a dépassé de six à huit semaines les délais prévus au contrat sans que la Ville ne se prévale de la clause de pénalité de retard alors qu'elle avait cru bon refuser notre soumission plus basse, prétextant notre incapacité à livrer ces mêmes bacs.

[...] Aucune entreprise sherbrookoise et estrienne ne devrait avoir à se battre pour avoir le droit de soumissionner avec des produits de qualité comparable. Contrairement à la déclaration du maire Jean Perrault, dans *La Tribune* : « ...il a eu sa chance... », cela ne devrait pas être une chance ou un privilège de soumissionner chez soi mais un droit enchâssé dans une politique claire. [...]

Ombudsman

J'espère que cette fois on ne tirera pas encore sur le message et que nos élus vérifieront les faits en demandant toute

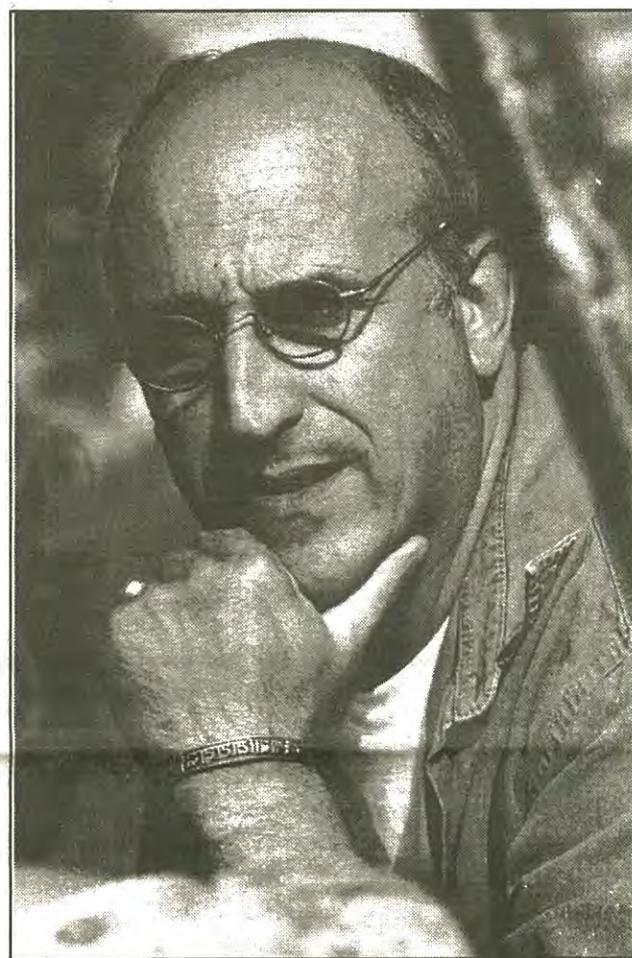


Photo : Pierre Morency

Pierre Morency, président de Nova Envirocom mais aussi citoyen, payeur de taxes et créateur d'emplois

la documentation et les résultats de ces appels d'offres [...] À la lumière de ces événements, je réitère mes demandes : que soit nommé un ombudsman pour répondre aux plaintes des entreprises et citoyens ; que soit mise en place une véritable politique d'achat, basée sur des règles d'éthique et d'imputabilité ; que cette politique fasse l'objet d'une consultation publique ; que le vérificateur de la ville se penche sur les processus d'appel

d'offres ; que les instances régionales se prononcent sur cette politique d'achat outils à forte incidence régionale.

Entre temps, votre projet d'uniformisation aura coûté plus de 300 000 \$ à l'économie locale.

En terminant, quand on dit une demi-vérité, on fait aussi un demi-mensonge. Et si l'image est importante, la vérité elle, est essentielle en démocratie.

17 octobre - Journée mondiale du refus de la misère Marche de solidarité silencieuse suivie de témoignage et de chants

Mardi, 17 octobre 2006 - 18 h 30
Stationnement de l'église St-Joseph
1265, rue Belvédère Sud

Solidarité Quart Monde-Sherbrooke
Informations : 819-562-5744 819-563-4523

« Là où des hommes et des femmes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de la personne sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

(Père Joseph Wrésinski, 17 octobre 1987)

ÉDITORIAL

Le nouveau plan d'urbanisation

De longs boulevards, une courte vue

Nous apprenions dans le quotidien *La Tribune* du 19 septembre dernier, la formation de la Coalition Sherbrooke milieu de vie qui compte mener une bataille contre l'adoption du nouveau plan d'urbanisme prévue le 2 octobre prochain, par le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke. Ce nouveau plan d'urbanisme a été présenté à la population sherbrookoise en juin dernier et un résumé a été largement distribué dans les foyers. Des oppositions s'étaient élevées et devant le nombre imposant de commentaires de la part de citoyens et citoyennes, l'administration municipale avait cru bon de retarder son adoption. Les porte-parole de cette nouvelle coalition, dont monsieur Thierry Nootens, reprennent les arguments que ce dernier avait soulevés dans une lettre d'opinion intitulée « Un plan d'urbanisme à l'encontre du bon sens » parue dans *La Tribune* du 28 juin 2006.

Des boulevards, toujours des boulevards

Monsieur Nootens s'en prend à la section du plan où il est question des axes de développement de la municipalité pour les dix prochaines années. Il insiste sur le fait que le plan a comme objectif un développement vert et harmonieux pour la population mais que son application future semble se traduire par un développement et un prolongement de boulevards. Il s'oppose principalement à l'étalement urbain engendré par la construction récente d'un Wal-Mart sur le plateau Saint-Joseph et qui nécessiterait sous peu, le prolongement du boulevard Lionel-Groulx. Selon lui, les conséquences d'un tel développement étaient déjà connues : déplacement des activités commerciales en périphérie, entrave au développement de commerces aux dimensions plus humaines et multiplication des trajets en auto, d'où le modelage de la ville par ce mode de transport.

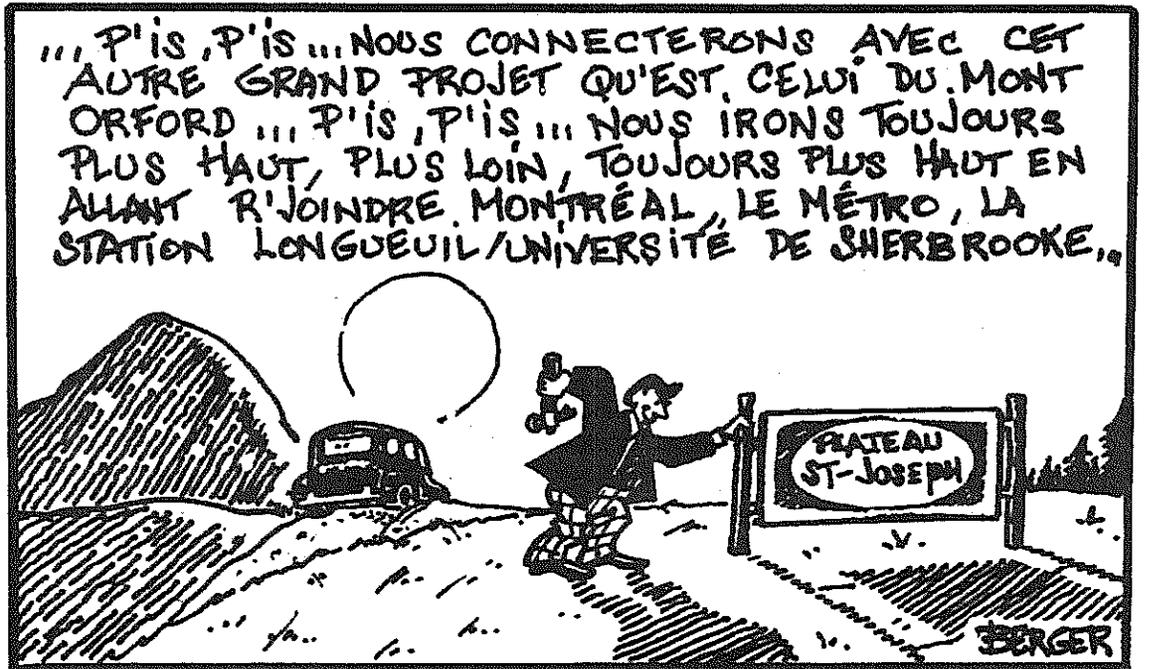
Il est facile de se rendre compte des effets causés par l'établissement de ce « plus grand mégacentre hors Montréal » : nombre important de locaux toujours fermés au centre-ville, établissements ou déménagements de plusieurs commerces en périphérie (MoMo Sport, Canadian Tire, etc.) et un achalandage automobile accru dans ce secteur commercial. Pourtant, dans le discours de la Ville, il est de plus en plus question de développement durable, ce qui signifie fournir ou maintenir des commerces dans les arrondissements, participer à la réduction des gaz à effet de serre et à la revitalisation des quartiers. Mais dans les faits, qu'en est-il ?

Un défi environnemental... et démocratique

Du 19 au 23 juin dernier, le troisième Forum urbain mondial (FUM) s'est tenu à Vancouver. Ce forum organisé par ONU-Habitat avait pour thème la durabilité urbaine. Les participants ont dénoncé l'étalement urbain grugeant les terres arables d'une grande importance et accentuant la dépendance personnelle à l'automobile. Tous ont insisté sur un aménagement urbain plus compact - appelé « densification urbaine » - Ils ont rappelé que la terre est une ressource précieuse et qu'il faut s'en servir en conséquence. (Source : *Canada, Regards sur le monde*, n° 30, été 2006)

Le journal communautaire *Entrée Libre* est donc heureux de constater qu'une coalition prenne forme et interpelle nos personnes élues sur la responsabilisation de la Ville de Sherbrooke concernant le développement durable. Recueillir des taxes à court terme, c'est bien ; mais favoriser une qualité de vie pour l'ensemble d'une population à moyen terme, c'est mieux. Ce qui comprend, entre autres, des salaires décentes et un plus grand souci du patrimoine historique de la municipalité. Récemment, nous avons vu la coalition SOS Parc Orford occuper la scène provinciale. Verrons-nous cette coalition sherbrookoise occuper la scène municipale ? Si ça devait être le cas, la démocratie participative ne s'en porterait que mieux à Sherbrooke. Vous pouvez rejoindre les dirigeants de la coalition à l'adresse suivante : coalition.smv@hotmail.com

PAR LE COLLECTIF D'ENTRÉE LIBRE



À quoi pense un promoteur lorsqu'il pense...

On achète chez vous... et on vous achète !

PAR MANON BRUNELLE • ILLUSION-EMPLOI

Une récente publicité de Wal-Mart tente de nous convaincre que cette multinationale contribue à faire rouler notre économie en achetant québécois... Que se cache-t-il derrière cette publicité trompeuse ? En fait, une bien triste réalité !

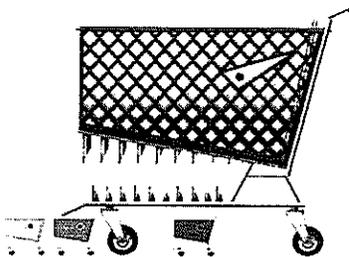
Par le passé, Wal-Mart a été l'objet de nombreuses critiques parce que la compagnie effectuait ses achats et s'approvisionnait chez d'autres fournisseurs que ceux du coin de pays où elle avait des magasins. Devant cette tôle de protestation et dans un but ultime de redorer son image, la compagnie a donc décidé de faire affaire avec les entreprises locales, comme le dit l'annonce publicitaire.

Cependant, ce qui se cache derrière cette publicité tape-à-l'oeil, c'est que pour maintenir sa politique du plus bas prix, elle demande à ces fournisseurs de réduire leurs coûts, et du même coup, étouffe les entreprises avec un contrat empoisonné. Qui dit réduction des coûts,

dit réduction des salaires dans bien des cas. L'exemple de Springs Canada dans la région de Magog nous le démontre bien.

Le doigt dans l'oeil

Ce constat avait été décrié lors de l'implantation de Wal-Mart dans plusieurs régions. Avec l'arrivée des Wal-Mart dans leur environnement, des villes ont vu plusieurs de leurs com-



merces être obligés de fermer, car ces derniers ne pouvaient être compétitifs face aux exigences de Wal-Mart.

Les dirigeants municipaux qui pensent que cela va faire progresser leur économie locale se mettent un doigt dans l'oeil et malheureusement, dans un bien vilain engrenage : le four-

nisseur qui croit que cela va lui permettre de sauver sa compagnie se fait fourrer royalement ; le consommateur qui croit qu'il va payer moins cher (sans compter les coûts sociaux que cela représente en perte d'emplois) se fait avoir lui aussi ; finalement le seul gagnant de cette supercherie, c'est Wal-Mart !

Cette compagnie n'a aucune éthique et traite avec suffisance la population. On n'a qu'à penser à ce terme d'associé E+* pour parler des employés. Un associé est quelqu'un qui investit ou détient des actions dans une compagnie, ce qui n'est pas le cas du personnel de Wal-Mart travaillant au salaire minimum et à temps partiel !

Il faudrait réfléchir davantage à la portée réelle du message *Le prix le plus bas fait loi + qui nous en dit plus long sur la conscience de Wal-Mart que cette fumisterie publicitaire racoleuse qui tente de nous présenter la compagnie comme un pilier bénéfique à notre économie.

ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270
entree@aide-internet.org

Tirage : 9000

Équipe de rédaction

Yanick Bilodeau
Louise Daigle
Claude Dostie Jr
Annie Forest
Carole Gascon
Normand Gilbert
Isabelle Lombardo
Mathieu Pigeon
Benoît Pilote

Mise en page
Louise Daigle

Correction

Louise Daigle
Ana Rosa Mariscal

Caricature

Pierre Berger

Collaboration

Manon Brunelle
France Croteau
Pierre Morency
Vesna Munizaba
Micheline Plante

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :
Graphiq Illustration

Distribution : Publi-Sac Estrie

Poste publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Le Phare à
l'ouest et par la rivière St-François.

AMECC Association des médias écrits communautaires du Québec

Distribution Assurément

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

Rpm*

Coopérative étudiante en habitation

PAR ANNIE FOREST

Le centre-ville de Sherbrooke a vu naître plusieurs projets au cours des dernières années. Parmi les plus récents développements, notons la construction de la première coopérative d'habitation étudiante hors campus au Canada, l'Estudiantine, sur les ruines d'un édifice incendié en 2003, rue Dépôt. Elle a été inaugurée le 14 août dernier et bien avant, les étudiants et étudiantes avaient répondu à l'appel. Leur présence ne devrait donc pas passer inaperçue au centre-ville.

L'Estudiantine loge 104 étudiants et étudiantes de l'Université de Sherbrooke à l'intérieur de 29 appartements étalés sur trois étages et comportant de trois à quatre chambres,

chacun et de une à deux salles de bain. Les locataires de chaque appartement se partagent une cuisine, une salle à manger et un salon. Le prix de location unique de chaque chambre se

chiffre à 332 \$ par mois, incluant, entre autres, les frais reliés à l'électricité, au téléphone et à Internet. De plus, chaque appartement est entièrement meublé.

Ça tombe à point

Selon le maire de Sherbrooke, Jean Perrault, cette initiative permettra d'alimenter le cœur de la ville d'une clientèle jeune. Le président du conseil d'administration de l'Estudiantine, Didier Beloin St-Pierre ainsi que le président de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS), Pascal Rousseau, sont d'avis que la construction de cette coopérative aidera à réduire les problèmes de pénurie de logements rencontrés par les étu-

diants et étudiantes depuis les deux dernières années. À preuve, les 104 chambres disponibles étaient louées avant même leur entière construction. Par ailleurs, les locataires de l'Estudiantine n'auront qu'à faire quelques pas pour franchir la Station du Dépôt, où ils pourront monter gratuitement à bord des autobus de la Société de transport de la ville de Sherbrooke (STS), puisque le personnel étudiant de l'Université de Sherbrooke profite d'un libre accès au transport en commun depuis l'automne 2004.

Puisque l'Estudiantine est une coopérative d'habitation, les locataires auront la responsabilité d'assurer une bonne gestion de l'immeuble. D'ailleurs, ces derniers seront représentés majoritairement au sein du conseil d'administration (CA). Afin d'assurer une certaine permanence dans la gestion de l'immeuble, les partenaires du projet, soient la

Ville de Sherbrooke, l'Université de Sherbrooke, la FEUS et la Fédération de la Coop-Habitat Estrie, siégeront également au sein du CA.

Projet en expansion...

Le projet de l'Estudiantine est évalué à près de cinq millions de dollars. L'édifice est certifié Novo Climat, misant sur l'économie d'énergie et d'eau potable, la récupération, le recyclage et la qualité de l'air. Une deuxième phase accueillera 15 autres personnes dans cinq appartements à partir de janvier 2007. L'ouverture d'un commerce sur la Wellington Sud viendra compléter cette deuxième phase du projet.

Cette première coopérative d'habitation étudiante hors campus au pays saura sûrement inspirer d'autres villes étudiantes au Canada. Quoi de mieux qu'une clientèle jeune pour la santé économique d'un centre-ville ?

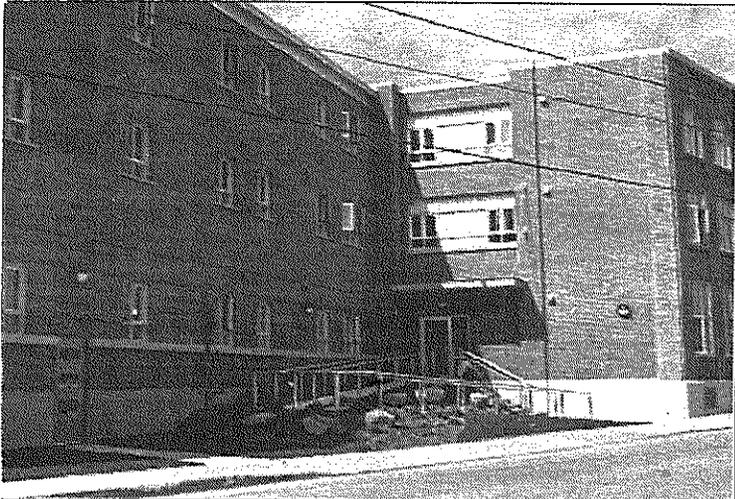


Photo : Annie Forest

L'Estudiantine, première coopérative d'habitation étudiante hors campus au Canada, située sur la rue Dépôt, semble faire des heureuses et des heureux !

Violence conjugale à Sherbrooke

Briser les tabous

PAR ISABELLE LOMBARDO

Alors que personne n'y voit rien dans les rues de Sherbrooke, le Service de police à la ville reçoit trois à quatre appels par jour pour dénoncer une situation de violence conjugale (TQS novembre 2005). Malgré une sensibilisation populaire croissante au sujet de cette violence, un travail intensif reste à faire pour briser les tabous et rejoindre les jeunes à travers une intervention autant politique que policière et communautaire.

Selon les dernières études du ministère de la Sécurité publique du Québec, 431 personnes en Estrie ont été victimes de violence conjugale en 2002, dont 375 femmes et 56 hommes (*La Tribune*, 19 janvier 2005). À Sherbrooke, il s'agit de 270 interventions policières ainsi que de 193 rencontres avec les victimes pour l'année 2005. Pour établir une comparaison avec les années antérieures, le présent code criminel rend la tâche très difficile. André Lemire du Service de police explique : « Le grand problème avec les statistiques générales sur la violence conjugale est que cette dernière n'a pas un statut particulier dans le code criminel. Les actes de violence conjugale sont donc

regroupés avec toutes les autres voies de faits, ce qui empêche leur analyse détaillée ».

Pour Francine Collard, de la Maison l'Escale de l'Estrie (centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale), il n'est pas question d'une hausse ou d'une diminution de la violence, mais plutôt d'une augmentation de la volonté de dénoncer de telles situations. Elle affirme : « De plus en plus, les femmes ont moins de tolérance par rapport à la violence conjugale et elles ont moins peur d'appeler et d'en parler. Néanmoins, la violence conjugale, c'est encore très tabou, même pour soi. On se dit que c'est exceptionnel et que la réaction de notre partenaire ne se répètera pas. Et

puis, on minimise et on banalise les choses jusqu'à ce que la violence soit une routine dans laquelle on est ».

Collaboration étroite

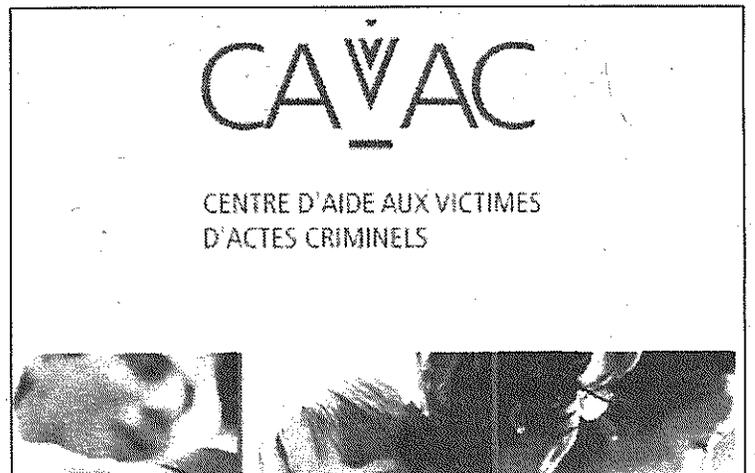
Pour venir en aide aux victimes de violence conjugale, une collaboration étroite s'effectue entre le Service de police de la ville de Sherbrooke, la Maison l'Escale de l'Estrie et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Estrie (CAVAC). Aussitôt qu'il est confronté à une telle situation, le corps policier contacte le CAVAC et réfère les femmes victimes à l'Escale pour leur hébergement. F. Collard ajoute : « À Sherbrooke, on est gâté comparativement aux autres villes. Les policières et policiers sont très sensibles à la question de la violence conjugale et ils offrent leur collaboration avant même qu'une demande soit faite par les organismes ».

Un rôle politique ?

Mis à part cette collaboration policière, la Ville peut-elle s'impliquer sur le plan politique pour contribuer à la réduction de la violence conjugale ? Les avis sont partagés. D'une part, A. Lemire considère que « le

conseil municipal n'a rien à voir avec cette préoccupation plutôt policière que politique ». C'est l'avis partagé par le conseiller Louida Brochu du Comité de sécurité publique à la Ville de Sherbrooke. Il est d'avis que l'administration municipale a « un rôle facilitateur

provoqué une hausse des appels dénonçant des situations de violence conjugale. De plus, ce besoin de sensibilisation est encore plus urgent lorsqu'on considère l'augmentation de cette violence chez les jeunes de 15 à 16 ans. F. Collard affirme : « Il faut faire des con-



Source : Dépliant du CAVAC

auprès des organismes concernés et qu'elle n'envisage pas d'intervenir politiquement afin d'établir un plan d'action pour lutter contre la violence conjugale ».

D'autre part, F. Collard souligne qu'un travail politique est nécessaire quant à la diffusion de publicités qui dénoncent la violence conjugale. Preuve à l'appui, elle fait référence à la dernière campagne de sensibilisation mise sur pied par le gouvernement provincial, qui a

férences et augmenter la publicité dans les écoles, les lieux de travail... partout ! La sensibilisation, ça fonctionne ! ». Dans cette optique, rien n'empêche la Ville de mettre sur pied, en collaboration avec le gouvernement provincial, une autre campagne publicitaire ici. Enfin, ce serait la moindre des choses d'inclure la réduction de la violence conjugale au cœur des orientations politiques du Comité de sécurité publique et du Comité consultatif de la famille.

MÉDIA

Des sans-abri victimes des coups durs d'un « trash-réalité »

Au cours des dernières années, le phénomène de la télé-réalité a pris beaucoup d'ampleur. Il nous a permis de suivre au quotidien la vie de jeunes aspirant au métier de chanteur, de célibataires en quête de l'âme sœur, etc. Quoiqu'on puisse se questionner sur les « réelles » valeurs de ces émissions, elles n'incitent pas, règle générale, à la violence physique et psychologique. Dernièrement, des producteurs américains ont exporté vers le marché cinématographique québécois des films dont le contenu est basé sur la réalité vécue par de vrais sans-abri, allant ainsi à l'encontre du respect de leur dignité humaine.

De Jackass à Bumfights

Si vous avez été choqué par les scènes de la série et du film *Jackass*, où des jeunes hommes à l'esprit tordu font pénétrer une voiture pour enfants dans leur postérieur ou se jettent dans une plantation de cactus, vous n'avez encore rien vu. Récemment, le 4^e volet de la série *Bumfights*, concept initié par deux jeunes Américains, a vu le jour. Dans cette série, vous pourrez voir des scènes morbides et malsaines où des gens se moquent des sans-abri en leur mettant le feu aux cheveux, en les invitant à s'arracher des dents avec une pince et à boire de l'urine leur laissant croire qu'il s'agit de bière, et ce, en échange de quelques dollars ou d'un hamburger. Pas surprenant que la Régie du cinéma du Québec ait refusé de classer cette série, la considérant « contraire aux valeurs fondamentales de la société québécoise ». Il va de soi que ces « trash-réalité » qui valorisent la criminalité, l'exploitation de personnes démunies et les comportements antisociaux, n'ont pas leur place sur nos écrans. Ce qui surprend, c'est qu'ils se soient vendus à quelque 300 000 exemplaires et qu'ils demeurent disponibles aux États-Unis et ailleurs au Canada, dont en Ontario. Les valeurs promues par ces producteurs vont à l'encontre de nos propres valeurs. Comment peuvent-ils ne pas considérer que ces actes ne puissent porter atteinte au respect fondamental de tout être humain ? Il en va de même pour les scènes de criminalité et celles sexuellement explicites...

« Trash-réalité » à la poubelle !

Le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) considère qu'au même titre que la pornographie juvénile, les « trash-réalité » du type de *Bumfights*, devraient être criminalisés ! Bien que nous ayons tous à cœur la liberté d'expression, il est évident que la quête incessante de profits de la part de producteurs et de distributeurs sans scrupules ne peut pas continuer au détriment de nos valeurs fondamentales. Pendant que les concepteurs de la série n'écopent que de travaux communautaires, cinq jeunes Albertains ont attaqué un itinérant et lui ont uriné au visage, et ce, sous l'œil complice de leur caméra.

Si l'on se fie aux résultats de Statistique Canada révélant que « la télévision est l'un des médias ayant le plus d'influence dans la vie des enfants » (2001), il est à redouter l'impact d'une accessibilité à de tels contenus sur le comportement des jeunes et d'adultes facilement influençables. Si vous êtes révolté par ce type de « trash-réalité », n'hésitez pas à le dénoncer sous forme de lettres ouvertes ou en communiquant votre appui à la décision de la Régie du cinéma à regieducinema@rcq.qc.ca ou par la poste à Régie du cinéma, 390, rue Notre-Dame Ouest, bureau 100, Montréal (Québec) H2Y 1T9.

PAR ANNIE FOREST • CRÉMI



Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information

Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour information : 346-0101

Nouveau Plan de transport en commun

La STS fait la sourde oreille

PAR FRANCE CROTEAU • USAGÈRE DU TRANSPORT EN COMMUN

Devoir s'inscrire au transport adapté, ou devoir abandonner son autonomie et demander à des parents et amis pour ses courses et ses rendez-vous, ou devoir marcher davantage, voilà des perspectives peu encourageantes pour plusieurs usagers et usagères qui ne peuvent plus utiliser le transport en commun depuis le nouveau Plan de transport de la Société de transport de Sherbrooke (STS). Et cela pour ceux et celles qui n'ont pas d'auto parce qu'ils ne peuvent se la payer ou conduire.

Pourtant, ailleurs dans d'autres services impliquant des élus, comme lors de la présentation d'une nouvelle réglementation interdisant l'agrandissement des maisons mobiles, les citoyens concernés s'y sont opposés et le comité consultatif d'urbanisme (UCC) a été « à l'écoute des citoyens ». Monsieur Louis Brochu a déclaré qu'il a toujours considéré que « les élus et les citoyens s'influenceraient mutuellement » et l'UCC a été ouvert aux doléances des citoyens (*La Tribune*, 08-09-06). Pourquoi est-ce si différent à la STS ?

Aux dires de la direction, il devait y avoir « un virage à 180 degrés » (*La Tribune*, 25-08-06). « Aucune donnée précise n'était utilisée pour justifier les anciens circuits » y rajoute-t-on (id.). Comme si tout ce qui avait été fait avant n'avait aucune valeur et que les élus n'agissaient que par « pressions politiques ! Peu respectueux pour nos élus et les fonctionnaires alors en place...

Ce qu'on entend actuellement, c'est que les usagers devront s'habituer aux « changements » et que la STS est satisfaite. Aucune entreprise privée qui aurait des concurrents pour un même service donné, n'agirait comme la STS le fait présentement face à sa clientèle. Mais



Sans commentaire...

la STS n'a pas de concurrent et les élus ont abandonné leurs pouvoirs aux ordinateurs, aux spécialistes. « Les spécialistes ont parlé » comme l'a exprimé monsieur François Fouquet dans un éditorial très pertinent dans *La Nouvelle* du 6 septembre 2006.

L'effet ping-pong

En effet, si les élus de la Ville de Sherbrooke (dont cinq sont de la STS) renvoient les usagers à la STS, et que les élus de la STS renvoient les usagers aux spécialistes, comment doivent se sentir les citoyens et citoyennes concernés par le nouveau Plan de la STS ? Que plusieurs usagers et usagères disent aux décideurs qu'il manque des autobus aux bonnes places et qu'il y en a trop à certaines heures, qu'il y a actuellement un terminus en zone désertique, qu'il est im-

possible « d'apprendre » les horaires changeant à chaque heure. Ça semble peine perdue ! Pourquoi ?

La STS, les aînés et le transport en commun

On a un Québec fou de ses enfants ! Est-ce qu'on pourrait avoir un Sherbrooke fou de ses personnes âgées ? Est-ce qu'on pourrait souhaiter que la STS devienne amoureuse de ses personnes âgées en leur favorisant une meilleure accessibilité au transport en commun ?

L'hiver est à nos portes...

PAR RAYMONDE MORIN
AÎNÉE ET UTILISATRICE

Opération de réflexion politique et lieu de rencontre



Un grand débat de société doit s'engager cet automne au Québec pour faire face aux forces néolibérales au pouvoir aux deux paliers de gouvernement. Voilà pourquoi à compter du 27 septembre prochain, la CSN entreprend une vaste campagne de réflexion politique qui nous amènera à tenir plus de 100 assemblées publiques au Québec. Nous croyons qu'après plus de trois ans de pouvoir libéral à Québec et la présence d'un gouvernement conservateur à Ottawa, les Québécoises et les Québécois ont plus que jamais besoin de s'unir derrière des projets mobilisateurs.

À Sherbrooke, la rencontre aura lieu le mercredi 25 octobre 2006
à l'Hôtel Delta, 2685, rue King Ouest

Le thème abordé sera :
« La privatisation du système de santé »

Quand la parade des riches dépasse l'entendement !

Encore une fois, nous avons eu droit au dévoilement des marges de profits records des grandes pétrolières, réalisées au terme du dernier exercice financier trimestriel. À titre d'exemple, l'entreprise étatsunienne Exxon Mobil a déclaré des bénéfices de plus de dix milliards de dollars en l'espace de trois mois. Lorsque l'on considère que l'écart grandissant entre les riches et les pauvres à l'échelle mondiale constitue l'un des principaux fléaux de l'humanité, la fierté de ces « réussites financières » prend une toute autre couleur. Au surplus, on peut y déceler une note de provocation...

En fait, il n'y a pas qu'Exxon Mobil qui a su tirer profit des dernières années pour faire grimper ses bénéfices. Les Canadiens peuvent aussi « vanter » la réussite de leurs trois principales pétrolières canadiennes, Impériale-Esso, Shell Canada et Pétro-Canada, qui jouissent d'une hausse de profits combinés avoisinant les 585 % depuis 15 ans.

D'un point de vue purement économique, il s'agit là de réussites nationales incontestables. Mais justement, la réalité ne s'arrête pas à la frontière économique. Pendant que les géants pétroliers font exploser leurs marges de profits, nous, les consommateurs, payons la note à la pompe à essence, sans broncher.

Réussites financières...

Les deux dernières années ont été marquantes en ce qui a trait à l'augmentation du prix de

l'essence. À ce titre, le prix à la pompe a bondi d'une moyenne de 0,85 \$/litre en janvier 2005, vers une moyenne oscillant autour de 1,10 \$/litre en juin 2006. Avec des hausses aussi vertigineuses, force est d'admettre qu'une telle situation avantage grandement les sociétés pétrolières.

Cependant, celles-ci ne perçoivent pas la situation sous les mêmes lunettes. S'appuyant sur l'augmentation record de la valeur du pétrole brut ces dernières années, elles affirment que leurs prix doivent être ajustés en conséquence, pour suivre « naturellement » l'évolution du marché. Sachant qu'environ 48 % du prix de l'essence à la pompe est lié au prix du pétrole brut, et que les différentes taxes gouvernementales en composent environ 30 à 35 %, logiquement, on pourrait en conclure que la part qui revient aux pétrolières soient plutôt mince. Or, les raffineries

s'attribuent en moyenne 12 % de marge sur le prix à la pompe -le pourcentage restant se partageant entre les détaillants et les distributeurs. Ce qui constitue une marge de profits non négligeable, surtout devant l'énorme demande des consommateurs. En fait, la demande dépassant maintenant de loin l'offre de pétrole au plan mondial, on comprend d'autant plus le contrôle que les géants de ce domaine peuvent exercer sur les prix.

Autre fait intéressant, le cours international du baril de pétrole brut (prix de référence) est principalement coté aux bourses de New York et de Londres. On parle ici d'une multitude de facteurs influençant l'évolution de ce cours, à la hausse ou à la baisse chaque jour : entre autres, les variations de l'offre et de la demande, la spéculation des acheteurs - qui est en diapason avec toute instabilité touchant les régions à fort potentiel pétrolier -, les quotas de production établis par l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole), etc.

On perçoit donc que le prix du brut est fondamentalement très volatil et extrêmement fragile à toute instabilité ou désastres environnementaux sous-jacents aux régions productrices. Les consommateurs

AUGMENTATION DES TARIFS À LA POMPE



www.villiard.com/Page_prix_essence.htm

Ça déborde de tout bord tout côté !

se retrouvent dépendants de la négociation internationale concernant le baril de pétrole brut. Mais pis encore, nos pétrolières s'appuient sur ce cours de référence pour ajuster leurs prix en conséquence. Elles s'assurent ainsi une marge de profits moyennement stable. Qui plus est, ces entreprises sont souvent intégrées - c'est-à-dire, qu'elles assurent le raffinage, la distribution et la vente aux détaillants -, ce qui leur permet d'engranger encore plus de bénéfices.

Profits immoraux

Pour ces motifs, il nous semble plus que nécessaire de remettre en question la logique proposée dans les grands médias en ce qui concerne la flambée des prix de l'essence. De plus, il est nécessaire de

dénoncer l'inaction des gouvernements face à cette crise du pétrole en devenir, ainsi que leur servilité envers les grandes entreprises. Des alternatives seraient possibles dont une taxe supplémentaire pourrait être appliquée envers leurs marges de profits, permettant ainsi une baisse des taxes à la pompe. Dans un monde où un pourcentage de plus en plus minime de gens se partagent la majorité de la richesse, il apparaît immoral de nous présenter les profits gigantesques reliés au domaine pétrolier sous le vocable de « réussites financières ». Surtout lorsque l'on sait que plus de 80 % de ces profits sont redirigés en dividendes auprès des actionnaires, dont une bonne partie se trouve à l'étranger, entre autres, dans des paradis fiscaux... Drôle de fierté !

Gel des tarifs : Lors du dernier conseil d'administration de la STS le 13 septembre, un gel des tarifs a été demandé par Action Plus de Sherbrooke, le RUTASM et la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (TACAE).

Solidarité Populaire Estrie



187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
solidari@aide-internet.org

Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse



187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

CONCOURS RÉGIONAL DE CRÉATION D'AFFICHES



En 31 mois, le gouvernement a adopté 19 lois sous bâillon.
De quoi ébranler une démocratie, même la plus solide.

La parole visuelle est à vous !

Pour participer, il suffit de vous inscrire !

- Vous avez jusqu'au 24 novembre 2006 pour produire votre affiche qui fera partie d'une exposition itinérante.
- Prix à gagner par catégorie : étudiant - population - syndiqué-e CSN

Information :

819-563-7545

www.concoursloisbaillon.org

Disponibilité et assurance-chômage

PAR VESNA MUNIZABA • MCCE

Pour recevoir des prestations régulières d'assurance-chômage, vous devez démontrer que vous êtes disponible, à la recherche d'un emploi, capable de travailler et incapable de trouver un emploi convenable. Être disponible, c'est être prêt à accepter tout genre de travail que sa capacité, ses aptitudes, sa formation ou son expérience permettent d'accomplir. Être disponible, c'est aussi adopter un comportement qui témoigne de votre désir de travailler et de l'incapacité de trouver un emploi. La disponibilité est une question de fait.

Il n'est pas nécessaire qu'un prestataire se rende disponible à accepter un emploi que la Loi qualifie de non convenable. Vous avez droit à un délai raisonnable pour trouver un emploi convenable. Un emploi convenable est un emploi aux mêmes conditions et avantages que votre emploi précédent. La Loi ne précise pas la durée du délai raisonnable. Il s'agit d'un concept qui varie selon votre historique de travail ou votre cheminement professionnel. Après ce délai, il faut élargir votre champ de recherche et diminuer progressivement vos exigences.

À priori, imposer des restrictions permet au bureau d'assurance-chômage de vous classer non-disponible et de vous déclarer inadmissible aux prestations d'assurance-chômage.

Pour éviter des ennuis

Le prestataire doit prouver qu'il désire sincèrement mettre fin au plus tôt à sa période de chômage mais que le marché du travail ne le lui permet pas malgré sa bonne volonté, sa compétence et ses aptitudes. Pour éviter des problèmes, on suggère fortement aux prestataires d'effectuer des recher-

ches d'emploi chaque semaine afin de démontrer leurs disponibilités. La meilleure preuve consiste à tenir à jour une liste de vos recherches et démarches entreprises dans le but d'obtenir un emploi. Pour préparer cette liste, le prestataire doit suivre trois étapes : exploration, action et suivi. Ça veut dire explorer le marché du travail dans votre domaine, envoyer votre c.v. et une lettre de présentation, téléphoner pour faire un suivi. Une bonne liste de recherches d'emploi contiendra des démarches effectuées de différentes manières : par la poste, en

personne, par téléphone, par télécopieur ou par Internet. Il est recommandé de conserver les réponses écrites, de découper les pages d'annonces ou d'imprimer les offres d'emplois à titre de preuve.

Rencontres publiques

Il faut donc toujours se déclarer disponible au travail et à la recherche active d'un emploi, à moins de connaître les conséquences du contraire. Il est important de toujours répondre aux convocations du bureau d'assurance-chômage et d'être présent-e aux rendez-vous à

l'heure et à la date indiquées. Dans le but d'informer adéquatement la population de ses droits et obligations en matière de disponibilité et de la Loi du Règlement de l'assurance-emploi en général, nous vous invitons à nos rencontres publiques d'information à chaque semaine, le mercredi soir, à 19 heures, au 187, rue Laurier, local 214.

Vous pouvez visiter notre site Internet à l'adresse suivante, au www.lemcce.org afin de connaître nos activités, nos dossiers politiques ainsi que nos chroniques.

Le syndicat des prestataires d'assurance-chômage en Estrie

**Rencontre publique d'information
chaque mercredi soir à 19 h**

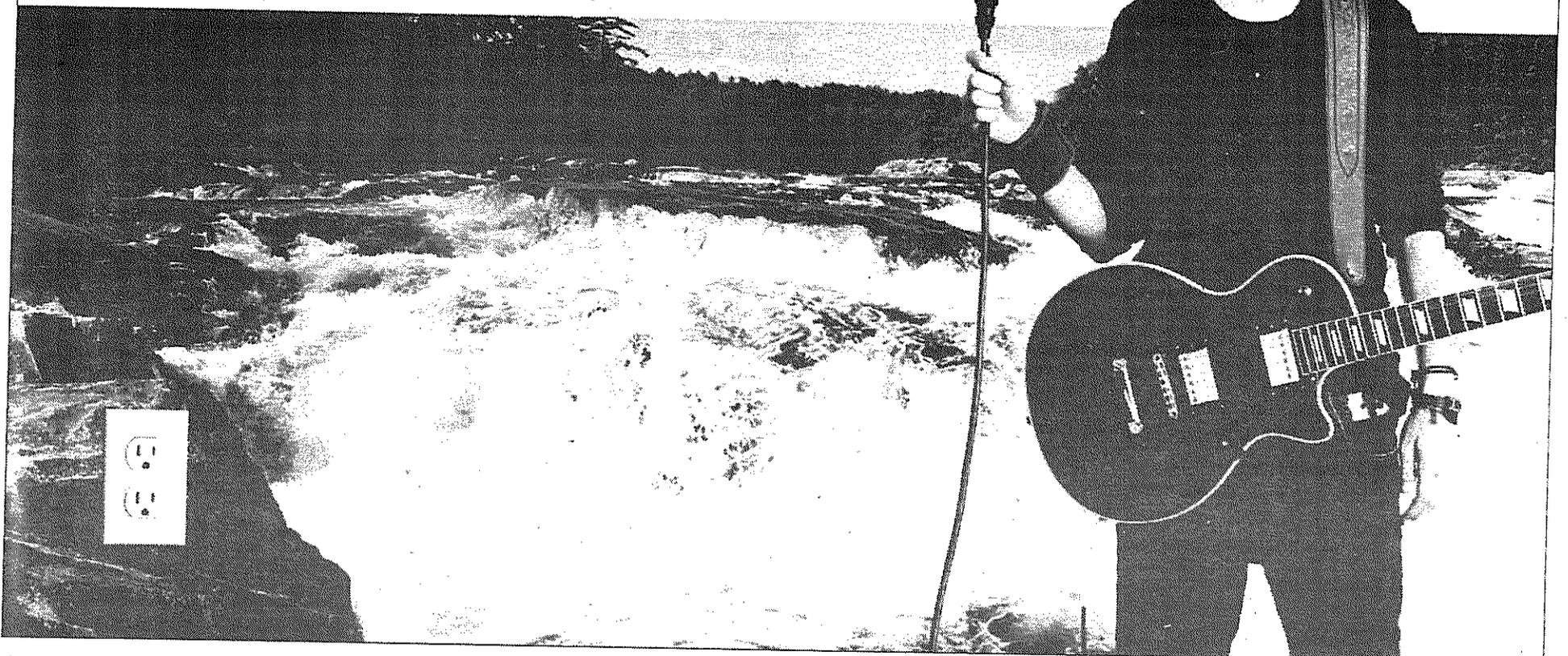
Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke Qc J1H 4Z4

www.lemcce.org «Actif depuis 1980» 819-566-5811

NOTRE CHOIX EST CLAIR. NOTRE CHOIX EST VERT.

Hydro-Québec poursuit le développement de l'hydroélectricité, une source d'énergie propre et renouvelable qui a fait ses preuves. En complémentarité avec la filière hydroélectrique, elle utilise aussi l'énergie renouvelable que nous offre le vent. Ces deux sources d'énergie contribuent à la réduction des gaz à effet de serre.

Assurer notre sécurité énergétique de cette manière, c'est bon pour nous tous et c'est bon pour l'environnement.



VOUS ET VOS DROITS

Votre enfant souffre d'un handicap et il est désormais en âge d'aller à l'école. Devrez-vous déboursier des coûts pour lui prodiguer une éducation et une aide adéquates ?

Faits :

Un jeune enfant souffre de troubles autistiques et de problèmes au plan de la communication ainsi que psychomoteurs. Il intègre la maternelle régulière, mais l'année suivante, il se retrouve dans une classe spéciale avec le soutien d'une accompagnatrice. Par la suite, les parents perdent la subvention et la commission scolaire refuse de financer une accompagnatrice. L'Office des personnes handicapées du Québec qui doit respecter sa politique, ne peut pas offrir ce financement pour un jeune n'étant pas en classe régulière. La Commission des droits de la personne recommande donc à la commission scolaire des mesures remédiatrices. Ne répondant pas à la demande, la Cour est saisie du litige. On invoque ici le droit à l'instruction publique gratuite garanti par l'article 40 de la Charte québécoise. Les parents dénoncent la discrimination portée à l'égard de leur enfant handicapé.

Litige :

Deux questions découlent de cette situation. L'intégration dans une classe régulière est-elle un droit protégé par le droit à l'instruction gratuite ? La décision de ne pas intégrer l'enfant handicapé dans une classe régulière constitue-t-elle un acte discriminatoire ?

Décision :

L'intégration dans une classe régulière n'est pas protégée par le droit à l'instruction gratuite et le manquement à l'obligation d'accommodement constitue une discrimination indirecte.

Motifs :

Après analyse, l'article 40 de la Charte ne garantit pas le droit à l'intégration d'élèves en difficulté dans des classes ordinaires. La disposition certifie néanmoins que l'élève a droit à des outils privilégiés pour permettre l'intégration totale ou partielle dans une classe ordinaire. Des services éducatifs sont donc de mise pour répondre à la demande de l'enfant en difficulté. Dans le cas de la commission scolaire en question, ces modalités d'intégration sont présentes. Un plan de cheminement est même utilisé pour permettre aux intervenants de cerner les forces et les faiblesses d'un élève en difficulté pour ainsi lui apporter l'aide requise. La commission scolaire a mis en place un plan ayant une perspective de normalisation. Aucune disposition n'oblige une commission scolaire d'intégrer tous ses élèves dans une classe régulière mais elle doit garantir des services éducatifs dans le cadre d'une classe spéciale.

Maintenant, la Charte annonce le droit à l'égalité et il y a discrimination lorsqu'il y a une distinction, du favoritisme ou une exclusion qui met ce droit en jeu. Dans le présent cas, il faut regarder si la distinction faite par la commission scolaire entre les élèves de classe régulière et les élèves handicapés, compromet le droit à l'égalité. Certes, la commission scolaire a adopté des dispositions concernant les personnes handicapées mais elles n'ont pas comme effet de mettre le droit à l'égalité en danger. Au contraire, il y a là un respect des différences. La poursuite de l'égalité demande que les distinctions entre les individus soient reconnues. Intégrer les élèves en difficulté dans des classes régulières serait un manque de reconnaissance de leurs particularités et de leurs besoins. Inévitablement, pour respecter le droit à l'égalité, l'obligation d'accommodement est essentielle dans le contexte de l'instruction gratuite. Puisqu'il était nécessaire pour l'enfant d'avoir une accompagnatrice, il était du devoir de la commission scolaire d'en payer les services. Par ailleurs, plusieurs recommandations ont été faites à ce sujet. La commission scolaire n'avait aucun empêchement majeur qui pouvait justifier son refus. Ainsi, cette dernière doit favoriser l'intégration, du moins partielle, de l'enfant dans une classe régulière et payer les services d'une accompagnatrice puisque c'est nécessaire.

Référence : Québec (Commission des droits de la personne) c. Commission scolaire St-Jean-sur-Richelieu, (1994) A.Q.420 (C.A.)

PAR MICHELINE PLANTE • Avocate à l'aide juridique / 819-563-6122

Troupes canadiennes hors de l'Afghanistan maintenant !

PAR PIERRE-OLIVIER GARIÉPY

Alors que la population afghane souffre toujours des ravages de la guerre, le mois d'octobre 2006 marquera le 5^e anniversaire de l'invasion et de l'occupation de l'Afghanistan. La reconstruction ne progresse aucunement et les besoins du peuple sont insatisfaits. Le pouvoir du nouvel État afghan, largement constitué de seigneurs de guerre dont les assises sont liées au commerce de la drogue, ne pourra amener la réalisation des aspirations démocratiques du peuple. En fait, selon les rapports de *Human Rights Watch* des dernières années, ces seigneurs de guerre ne respectent pas plus les droits humains que les talibans.

On nous dit que le but de cette guerre est d'extirper le terrorisme et de protéger nos sociétés. Mais l'approche brutale d'une occupation militaire qui tente d'imposer un régime sympathique aux intérêts des États-Unis amènera plus d'Afghans aux mouvements de résistance. De ce fait, nos sociétés n'en seront que plus – et non moins – sujettes aux attaques terroristes.

Ainsi, au cours de la dernière décennie, le rôle des forces armées canadiennes à l'étranger a changé et la politique étrangère canadienne est devenue une réplique du discours impérial étasunien. En effet, les intérêts étasuniens et canadiens reposent plutôt sur l'imposant projet de pipeline trans-afghan (PTA) d'une valeur de 3,2 milliards \$, qui amènera le pétrole de la région

Caspienne, à travers le sud de l'Afghanistan (où le Canada est stationné), vers les ports du Pakistan. C'est précisément en s'engageant les yeux fermés dans cette voie que des jeunes soldats canadiens seront tués, que notre société sera davantage

en danger et détournera de plus en plus de ressources pour semer la mort et la destruction en Afghanistan. Ainsi, pour contrer ces effets néfastes sur notre société et la société afghane, nous exigeons le gel des budgets militaires et sécuritaires, qui ont déjà coûté plus de 4 milliards aux Canadiens et Canadiennes, jusqu'à ce qu'un débat en profondeur soit mené sur ces questions à travers tout le Canada.

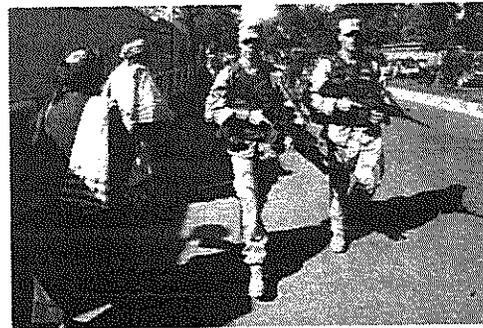
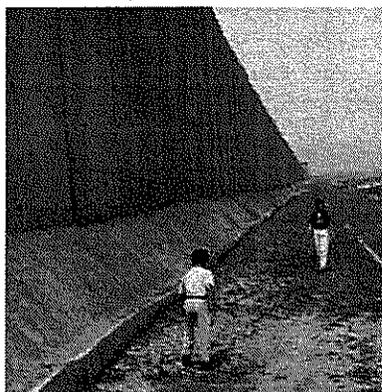


Photo : Collectif Échec à la guerre
Patrouille américaine en Afghanistan

Prenons donc position dans le cadre de la manifestation pan canadienne qui aura lieu à Montréal le 28 octobre 2006. Pour ceux et celles qui n'auront pas la chance de s'y rendre, il y aura, en avant-midi, un rassemblement ou une manifestation à Sherbrooke.

Pour de l'information, renseignez-vous auprès de la TROVEPE, 819-566-2727.

Source : Collectif Échec à la Guerre



Le mur d'occupation en Palestine

Pétition au gouvernement du Canada Pour une paix juste au Proche-Orient

Alors que l'offensive israélienne dévastait le Liban, la réoccupation de la bande de Gaza, unilatéralement évacuée par les troupes israéliennes l'an dernier, a peu fait la manchette des journaux. Pourtant, durant les 33 jours de l'offensive israélienne au Liban, l'opération « Pluie d'été » a fait plus de 180 morts à Gaza, dont la moitié sont des enfants.

Nous, soussignés, des résidents et résidentes du Québec demandons au gouvernement canadien de faire pression sur le gouvernement israélien et sur la communauté internationale afin d'obtenir :

- La fin du blocus aérien, maritime et terrestre sur le Liban pour le libre passage de l'aide humanitaire ;
- L'arrêt immédiat des massacres et des incursions militaires israéliennes au Proche-Orient et spécifiquement en Palestine ;
- Le retrait immédiat de Israël des territoires occupés de Palestine, des fermes de Chebaâ et des Hauts du Golan (en Syrie), en vertu des résolutions de l'ONU (1402, 242 et 338) ;
- La libération des prisonniers : la libération immédiate, en vertu des principes de droit reconnus, des enfants, des femmes et des milliers de personnes non combattantes qui sont détenues pour des motifs sur lesquels Israël n'a pas juridiction ; la plupart étant des prisonniers d'opinion ou politiques ;
- Les personnes élues démocratiquement par le peuple palestinien doivent être libérées en priorité et de toute urgence ;
- La libération des prisonniers de guerre détenus par toutes les parties, pour des raisons humanitaires et pour entamer un processus de paix juste ;
- La destruction du mur d'occupation construit dans les territoires occupés et qui, tel que statué par la Cour internationale de Justice, est illégal et aggrave les souffrances du peuple tout en concrétisant de façon systémique la spoliation des territoires et des ressources de la Palestine ;
- L'envoi d'observateurs internationaux dans la région pour protéger les droits humains des populations et pour mener une enquête indépendante sur les décès violents et sur l'utilisation d'armement illégal tel les bombes à fragmentation.

Nous vous demandons de télécharger la pétition au www.coalitionquebec.org, de la signer, de faire signer vos amis et de la retourner à : Alternatives, 266, rue St-Vallier Ouest, Québec QC G1K 1K2



NDE ET OCTANE au bar Le Magog

Jazz poétique et exploration guitaristique

PAR YANICK BILODEAU

Le 14 septembre dernier, le bar Le Magog offrait l'opportunité de finir la soirée en compagnie de deux groupes de jazz actuel de la région, NDE et OCTANE. Le quartette NDE, lauréat du concours Jazz en rafale, assurait la première partie. Ce groupe va d'ailleurs enregistrer sous peu un premier album pour la prestigieuse étiquette québécoise Effendi. Après les avoir manqués le printemps dernier aux Beaux Dimanches, j'avais hâte d'entendre de quoi ils étaient capables.

Je dois avouer qu'il m'a fallu quelques minutes pour m'acclimater à leur musique. Ma première impression du jeu du saxophoniste était que oui, il avait une belle technique, mais que le résultat était une certaine froideur. Bref, du jazz cérébral souffrant de carence émotionnelle ! Heureusement qu'un peu plus tard, il a su exprimer la chaleur qui lui faisait défaut au départ. Et justement, les très beaux solos du pianiste, qui jouait délicatement un minimum de notes avec beaucoup de poésie, l'aidait en ce sens. D'ailleurs, l'écoute mutuelle des musiciens était palpable. Loin d'être confiné à un rôle de métronome, le turbulent batteur en avait plein les bras, frappait sans relâche des rythmes multiples tout en utilisant beaucoup les cymbales ; c'était un plaisir de l'entendre. Quand au contrebassiste, il offrait un solide accompagnement avec de belles lignes dans ses solos.

De NDE, j'ai particulièrement apprécié la douceur des tempos lents et la poésie qui s'en dégageait. Leur musique nous a offert quelques belles surprises dans ses brusques variations de tempo, notamment dans la dernière pièce qui terminait leur prestation. Ces musiciens nous ont fait entendre de belles compositions équilibrées, partagées entre la fougue et la sérénité.

Octane ou le jazz-rock

Le groupe principal OCTANE a débuté à l'heure où j'avais envie de me changer en citrouille... car minuit approchait et j'avoue m'être déplacé surtout pour NDE.

OCTANE est composé de quatre membres (guitare, basse électrique, sax, batterie) qui font une sorte de « jazz-rock cosmique ». Avec son jeu tortueux et beaucoup d'effets d'écho, le guitariste tisse la trame d'une

musique très éclatée, un peu confuse. Pas de doute, il maîtrise son instrument. Mais dans toute cette énergie débridée, il est parfois difficile d'entendre le saxophoniste lorsqu'il joue à l'unisson avec le guitariste.

Ces longues pièces expérimentales composent un univers assez abstrait qui ne m'a convaincu qu'à moitié. Dans le style, c'est intéressant mais encore faut-il apprécier pleinement le jazz fusion. J'ai écouté la première demi-heure, et j'ai quitté au moment où débutait une pièce au rythme funk. Le contraste entre les deux formations était pour le moins saisissant. D'un côté, OCTANE et sa déconstruction musicale éclatée, de l'autre, NDE avec les formes plus équilibrées propres au quartette de jazz classique. Deux écoles de jazz étaient ainsi représentées, l'une plus accessible à mes oreilles que l'autre...

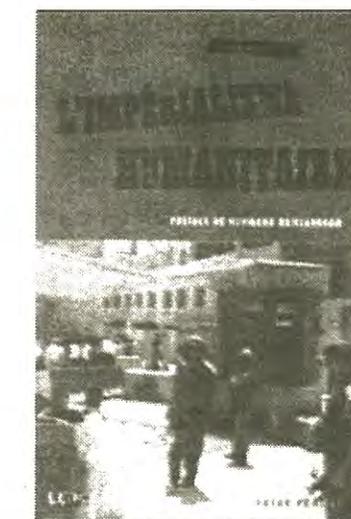
Essai

L'impérialisme humanitaire

Droits de l'homme, droit d'ingérence, droit du plus fort ?, préface de Normand Baillargeon

Doit-on bombardier un peuple entier – incluant les femmes – sous prétexte que ces dernières sont soumises à un régime barbare et dégradant ? Un pays qui soutient des dictatures partout dans le monde a-t-il la légitimité pour entreprendre des « changements de régime » lorsque cela lui convient, simplement en prétendant « construire la démocratie » ? C'est à ces questions où les considérations politiques, éthiques et morales sont aussi nombreuses que complexes, que s'attaque Jean Bricmont dans cet excellent ouvrage, et auxquelles il répond... non !

Professeur de physique théorique à l'Université de Louvain (Belgique) et auteur, avec Alan Sokal, du retentissant *Impostures intellectuelles* (Odile Jacob, 1997), Jean Bricmont applique à ces questions un rationalisme d'une rigueur implacable. En quelques thèses bien ordonnées, l'auteur déconstruit les mythes chers à l'Occident depuis qu'il a entrepris de conquérir le monde, du « fardeau de l'homme blanc » au « devoir d'ingérence » en passant par toutes leurs déclinaisons « démocratiques » et « humanitaires ». La gauche et les ONG n'échappent pas à l'œil scrutateur (et accusateur) de Jean Bricmont, elles qui trop souvent, en Afghanistan notamment, s'échinent à trouver les expli-



cations les plus tarabiscotées pour justifier l'injustifiable : leur appui servile à l'impérialisme le plus brutal – pourvu qu'il se draper dans les oripeaux de la « liberté ».

On retiendra notamment les arguments anti-impérialistes évoqués dans le chapitre « L'arme de la culpabilité », où l'auteur pourfend les tenants de la thèse du « ni-ni » (« ni Israël, ni le Hezbollah », dirait-on aujourd'hui). Les tenants du « ni-ni » font d'abord fi des rapports de force dans le monde, se gardent soigneusement de discriminer les agresseurs des agressés, les dominants des dominés et, ajoute Bricmont, font « comme si nous étions situés au-dessus de la mêlée, en dehors de l'espace et du temps, alors que nous vivons, travaillons et payons des impôts dans les pays agresseurs et leurs alliés ». Des arguments forts pour une opposition sans complexe aux guerres actuelles et futures.

BRICMONT Jean, *L'impérialisme humanitaire. Droits de l'homme, droit d'ingérence, droit du plus fort ?*, préface de Normand Baillargeon, Lux Éditeur, Montréal, 2006, 248 pages.

Source : *Journal Alternatives Culture*, Juan Gonzalez, Vol. 13, n° 1, sept. 2006, p. 6



Concours de menterie Festival « Les jours sont contés en Estrie »

Dimanche 15 octobre 2006
19 heures, au bar Loubards
Rue Frontenac à Sherbrooke
Inscription obligatoire
avant le 6 octobre

Productions Littorale
138, rue Wellington Nord, Sherbrooke
819-566-6996 / 819-780-8972
info@productionslittorale.com

La menterie n'a rien à voir avec un vulgaire mensonge, c'est un subtil mélange de vrai et de faux. L'histoire doit avoir les accents de la vérité, peut comporter de l'humour, mais aucun abus de langage n'est autorisé. Les participants seront jugés par le public et par un comité formé de conteurs professionnels. Les règlements sont disponibles auprès des Productions Littorale.

ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens
de mieux s'informer !

ENTRÉE LIBRE

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s)
adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

L'équation migratoire

Pourcentage des gens
qui vivent dans les villes



L'ampleur de la migration a de quoi stupéfier. Chaque jour, quelque 180 000 personnes s'installent dans les villes. D'ici un an, sur la planète, les citadins seront plus nombreux que les ruraux. Et dans moins de 25 ans, deux personnes sur trois vivront en ville, selon les prévisions.

Source : *Canada Regard sur le monde*, La Planète urbaine, n° 30, Été 2006